

N°ARR23_0153

SAGT//



ARRETE DU MAIRE

ARR23_0153 - Arrêté portant nomination de Monsieur Lucien SAN-BIAGIO au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montigny-lès-Cormeilles, en remplacement de Monsieur Jean MAUVOISIN

Le Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20.044 en date du 10 juillet 2020, fixant à 12 le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'avis d'appel à candidature aux associations, en date du 13 juillet 2020, informant les associations visées au dernier alinéa de l'article L 123-6 précité, du renouvellement des membres nommés du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les propositions des associations précitées reçues en mairie, concernant leurs représentants,

Vu l'arrêté n° 2020.0277 en date du 19 août 2020, portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant le décès tragique survenu le 22 mars 2023, de Monsieur Jean MAUVOISIN, membre nommé au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Populaire Français),

Considérant le caractère obligatoire du principe de parité entre les membres élus et les membres nommés au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ARRETE

Article 1er : Acte est pris du décès survenu le 22 mars 2023 de Monsieur Jean MAUVOISIN domicilié au 217, Boulevard de Pontoise, à Montigny-lès-Cormeilles, administrateur nommé au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Populaire Français).

Article 2 : Est nommé membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Monsieur Jean MAUVOISIN, Monsieur Lucien SAN-BIAGIO domicilié au 115, rue Alfred de Musset à Montigny-lès-Cormeilles (95370), en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Populaire Français).

Article 3 : Cette nomination prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 4 : Conformément aux articles L 123-6 et R 123-13 du Code de l'action sociale et des familles, Monsieur Lucien SAN-BIAGIO exercera ses fonctions pour la durée restante du mandat en cours afin que le principe de parité soit respecté.

Article 5 : une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,
- Monsieur Lucien SAN-BIAGIO.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 9 mai 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre du présent arrêté pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 16/05/2023